



DESCRIPTIF GÉNÉRAL POUR LES SIÈGES DES SALLES DE CONFÉRENCES

Informations générales

L'Union Internationale des Télécommunications est une institution spécialisée des Nations Unies. C'est une Organisation intergouvernementale pour le développement des télécommunications au sein de laquelle coopèrent le secteur public et le secteur privé. Pour faire face à ses objectifs futurs, l'Union construit actuellement un nouveau bâtiment appelé «Bâtiment Montbrillant».

Ce bâtiment se compose de divers dépôts, 4 salles de conférences, 1 salle des pas perdus, 3 étages de bureaux et une bibliothèque.

Le présent appel d'offre concerne les 370 sièges qui seront nécessaires pour l'équipement des 4 salles de conférences; les autres besoins en sièges feront l'objet d'une autre soumission.

Objectif

L'objectif consiste à livrer et installer 370 sièges dans les quatre salles de conférences.

Ce mobilier doit être installé au plus tard pour le 20 septembre 1999.

S'agissant de sièges recouverts de cuir, un supplément de peaux nécessaires à la confection de 368 sous-main intégrés dans les tables sera exigé afin de conserver une unité de couleur et de texture du matériau.

Généralités

1) Recommandations générales

a) Confort

- Le siège doit être confortable par le choix approprié des densités et épaisseur des mousses.
- Le choix des mousses doit favoriser l'échange thermique afin de limiter les effets de sudation.
- Le profil de l'avant de l'assise est arrondi pour éviter des points de compression à l'arrière des cuisses.
- La partie arrière de l'assise est de forme légèrement concave afin de bénéficier d'un bon appui lombaire.
- Le dossier du siège épouse la forme naturelle du dos et positionne correctement l'utilisateur.

b) Sécurité, fiabilité, maintenance

Sécurité

- Le siège doit comporter l'absence d'arêtes vives, de bavures, de visseries ou agrafes apparentes.

Fiabilité

- Les matériaux composant le siège doivent faire preuve de solidité. Une garantie de 5 ans sur le mécanisme et la structure est exigée.

Maintenance

- Le recouvrement des sièges (placet et dossier) offre la possibilité d'être changé aisément
- Le revêtement du siège doit être lavable. Informer du produit convenant le mieux à cet effet.
- Les accoudoirs sont interchangeables.
- Les coques d'assises ou de dossier, le piétement, sont également interchangeables.
- Les opérations de maintenance ne doivent pas nécessiter d'outils spéciaux.

c) Finitions

- Le revêtement des sièges est en cuir couleur «vert empire». Le soumissionnaire présentera avec son offre, un nuancier des cuirs verts. Un échantillon de dimension plus importante (couleur sans importance) est également souhaité pour mieux apprécier la texture et la qualité du cuir proposé.

d) Prêt de siège

- La mise à disposition des sièges proposés par les soumissionnaires après sélection, sera demandée pour une durée de 1 mois.

2) Description fonctionnelle des sièges

- Fauteuil pivotant.
- Piétement fixe ou réglable en hauteur.
- Piétement 5 branches, en inox brossé avec glisseurs en teflon ou roulettes ne laissant aucune marque sur un parquet en bois.
- Accoudoirs en mousse intégrale (le soumissionnaire pourra également faire une proposition séparée pour des accoudoirs recouverts cuir).
- Coque du dossier de préférence en matière synthétique.
- Basculement synchronisé ou couplé entre l'assise et le dossier, réglage possible de la dureté par ressort ou barre de torsion.

3) Particularité

Il sera porté une attention toute particulière sur le confort, la solidité et le poids des sièges qui doivent être faciles à manipuler ou déplacer.

Il est primordial, compte tenu de l'espace disponible (chaque table pour 2 personnes mesure 140 cm), de proposer un siège offrant un encombrement minimum au niveau des accoudoirs et des piétements pour que le siège puisse pivoter sans aucune gêne collatérale. De même, au niveau du piétement, un utilisateur doit pouvoir reculer son siège sans heurter celui de son voisin.

Le supplément de peaux nécessaires à la pose de sous-main incrustés dans les tables se décompose ainsi:

- 170 peaux d'environ 53 × 55 cm (tables délégués)
- 44 peaux d'environ 50 × 75 cm (tables présidences)

Les dimensions exactes seront communiquées après adjudication des tables.

Le soumissionnaire fournira toutes les précisions techniques, descriptions des tests effectués sur les matériaux employés et les essais de structure, certificat d'assurance de qualité et de sécurité, durée de la garantie. Les sièges doivent répondre aux normes couramment admises par un organisme officiel reconnu.

Chaque soumissionnaire pourra, s'il le souhaite, proposer plusieurs modèles de sièges: chaque proposition devant être bien distincte, remplir un tableau «composition de l'offre» par modèle proposé.